

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 9 avril 2026

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

~*~

Séance du jeudi 9 avril 2026

~*~

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 02/04/2026, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1 Rue Jules Ferry, 27950 Saint-Marcel sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 9 avril 2026 à 17h00.

Etaient présents : Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-ST-OUEN), Arnaud DUFOSSE (BOISSET-LES-PRÉVANCHES), Patricia BARTOLI (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Nicolas MITSIALIS (BUEIL), Sébastien DULAC (CAILLOUET-ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Didier RAULIN (CHAMBRAY), Freddy BIZARD (CROISY-SUR-EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Xavier TOURNEUR (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES-EN-VEXIN), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Pascal JOLLY (GASNY), Christine HUMBERT (GASNY), Sébastien DEPOIX (GIVERNY), Stéphanie LEBEL (GUISENIERS), Olivier SWITALA (HARDENCOURT-COCHEREL), Francis SAUVALLÉ (HARQUENCY), Lydie LEGROS (HÉCOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), José GODIN (HEUBÉCOURT-HARICOURT), Claude CONTE (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Jean-Michel GROSSI (LA BOISSIÈRE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Nathalie LEBEL (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Loïc BUISSON (LA HEUNIÈRE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS-HÉBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Clément BELLIERE (LES ANDELYS), Armelle KRATZ (LES ANDELYS), Martine SEGUÉLA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MÉNILLES), Karine DUMOULIN (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL-VERCLIVES), Hubert PINEAU (MÉZIERES-EN-VEXIN), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE-DAME-DE-L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE), Hugues PERROT (PACY-SUR-EURE), Louise THOMAS (PACY-SUR-EURE), Armelle MAROILLEZ (PACY-SUR-EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Patrick HEITZ (ROUVRAY), Pieternella COLOMBE (SAINT-MARCEL), Marie-Françoise BONNANS (SAINT-MARCEL), Jean-Loup HERMIL (SAINT-MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), Erika SIMEK (SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON), Hélène MARTINEZ (SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Sébastien BOITTE (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Elodie NICOLAS (VAUX-SUR-EURE), François OUZILLEAU (VERNON), Sébastien LECORNU (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Léocadie ZOCLI ZINSOU (VERNON), Tristan SAVINO (VERNON), Marie-Christine GINESTIÈRE (VERNON), Dimitri CHIMOT-KANE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Aurélien CHARRIER (VERNON), Camille VANDERLYNDEN (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Eddy BOITHEAUVILLE (VERNON), Isabelle GUESDON (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Sandra AZEVEDO (VERNON), Baptiste LECOINTRE (VERNON), Gaël MUSQUET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Anne-Marie DEZITTER (VERNON), Amandine LIARD (VERNON), Michel JOUYET (VEXIN-SUR-EPTE), Emmanuel BOURDON (VEXIN-SUR-EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR-EPTE), Véronique MONFILLIATRE (VEXIN-SUR-EPTE), Elisabeth LEROY (VÉZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL), Agnès LENEVEU (VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE)

Absents :

Absents excusés :

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Pouvoirs : Jean-Marc LUBAS a donné pouvoir à Karine CHERENCEY, Charlène GUILLOT-MARCHETTI a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (*départ à la délibération n°CC/26-03*), Louis GARCIA a donné pouvoir à Serge COLOMBEL, Rémi FERREIRA a donné pouvoir à François OUZILLEAU, Sébastien LECORNU a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (*départ à la délibération n°CC/26-19*), Josselin LAUNAY a donné pouvoir à Anne-Marie DEZITTER (*arrivée à la délibération n°CC/26-08*), Charles ETILE a donné pouvoir à Martine SEQUELA (*arrivée à la délibération n°CC/26-05*), Angéline BYLYKBASHI a donné pouvoir à Fabrice CAUDY

Secrétaire de séance : Michel ALBARO

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance

Administration générale

- 1 Conseil communautaire : installation
 - 2 Élection : Président
 - 3 Détermination du nombre de Vice-Présidents
 - 4 Élection : Vice-Présidents
 - 5 Bureau communautaire : composition
 - 6 Élection : conseillers communautaires délégués
 - 7 Charte de l' élu local et engagement pour un conseil communautaire éco-responsable
 - 8 Indemnités de fonctions des élus
 - 9 Président : délégation de compétences
 - 10 Commission d'appel d'offres (CAO) : conditions de dépôt des listes
 - 11 Commission de délégation de service public (CDSP) : conditions de dépôt des listes
 - 12 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : composition du conseil d'administration
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 18 décembre 2025
 - Communication : décisions du Bureau communautaire et du Président

Monsieur Michel LAGRANGE, doyen de l'assemblée, procède à l'appel nominal, il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 17h00.

Le secrétaire de séance est Michel ALBARO.

~*~

DELIBERATION N°CC/26-1 Conseil Communautaire : installation

Rapporteur : Michel LAGRANGE

Suite aux élections municipales en date des 15 et 22 mars 2026, il est procédé à l'installation des nouveaux conseillers communautaires.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De prendre acte de l'installation du Conseil communautaire comme suit :***

Communes	Titulaires	Suppléant
Aigleville	Patrick MÉNARD	Pascal DUBOIS
Bois-Jérôme-Saint-Ouen	Jean-François WIELGUS	Dominique BOGAERT
Boisset-Les-Prévanches	Arnaud DUFOSSE	Thomas GUYOMARC'H
Bouafles	Patricia BARTOLI	Karine POUILLAIN
Breuilpont	Michel ALBARO	Frédéric BREMARD
Bueil	Nicolas MITSIALIS	Christine COLLERY
Caillouet-Orgeville	Sébastien DULAC	Emilien RELLO
Chaignes	Guillaume GRIMM	Laurent MOISON
Chambray	Didier RAULIN	Maurice ROUSSEAUX
Croisy-sur-Eure	Freddy BIZARD	Anne-Laure BUCHAILLAT
Cuverville	Gilles LE MOAL	Mickael LEPILLER
Daubeuf-Près-Vatteville	Serge COLOMBEL	Angélique PIESZKO
Douains	Vincent LEROY	Patrice VICKOFF
Écouis	Xavier TOURNEUR	Chantal WIART
Fains	Pascal DUGUAY	Pascal ARNOULD
Frenelles-en-Vexin	Aline BERTOU	Guy BURETTE
Gadencourt	Xavier PUCHETA	Denis NOWAKOWSKI
Gasny	Pascal JOLLY	
Gasny	Christine HUMBERT	
Giverny	Sébastien DEPOIX	Marine ROULAND-BOHAIN
Guiseniers	Stéphanie LEBEL	Philippe FLEURY
Hardencourt-Cocherel	Olivier SWITALA	David GAMBU
Harquency	Francis SAUVALLE	Alain CARPENTIER
Hécourt	Lydie LEGROS	Stéphanie GRAFFIN
Hennezis	Olivier DESCAMPS	Christine CHASTAGNOL
Heubécourt-Haricourt	José GODIN	Patricia GAVELLE
Heuqueville	Claude CONTE	Christophe ADAM
Houlbec-Cocherel	Serge FONTAINE	Florence VILNAT
La Boissière	Jean-Michel GROSSI	Bruno DUBOT
La Chapelle-Longueville	Karine CHÉRENCEY	
La Chapelle-Longueville	Jean-Marc LUBAS	
La Chapelle-Longueville	Nathalie LEBEL	
La Heunière	Loïc BUISSON	Isabelle MARTIN

La Roquette	Christophe BASTIANELLI	François VERSCHUERE
Le Cormier	Delphine LAPORTE	José DEGREMONT
Le Plessis-Hébert	Laurence MENTION	Claude DUBOIS
Le Thuit	Jérôme PLUCHET	Priscilla AUBERT
Les Andelys	Frédéric DUCHÉ	
Les Andelys	Armelle KRATZ	
Les Andelys	Léopold DUSSART	
Les Andelys	Charlène GUILLOT-MARCHETTI	
Les Andelys	Christian LEPROVOST	
Les Andelys	Martine SEGUELA	
Les Andelys	Clément BELLIERE	
Ménilles	Didier COURTAT	Claudette OZOG
Mercey	Karine DUMOULIN	Olivier DOUCHIN
Merey	Gérard PETIT	Romain BOURGINE
Mesnil-Verclives	Michel LAGRANGE	Jean-Marc FRICHOT
Mézières-en-Vexin	Hubert PINEAU	Sylvie GIRAUD
Muids	Louis GARCIA	Delphine LEVY-HAUSSMANN
Neuilly	Pascal GIMONET	Florence CHIREZ
Notre-Dame-de-l'Isle	Thibaut BEAUTÉ	Pascale BILLARD
Pacy-sur-Eure	Pascal LEHONGRE	
Pacy-sur-Eure	Hugues PERROT	
Pacy-sur-Eure	Louise THOMAS	
Pacy-sur-Eure	Armelle MAROILLET	
Port-Mort	Gilles AULOY	Gérard MOREAU
Pressagny-L'Orgueilleux	Pascal MAINGUY	Pascal CARRIER
Rouvray	Patrick HEITZ	Jean LESEC
Sainte-Colombe-Près-Vernon	Erika SIMEK	Jean-Philippe CHAUVET
Sainte-Geneviève-Lès-Gasny	Hélène MARTINEZ	Christian MAZURE
Saint-Marcel	Pieterella COLOMBE	
Saint-Marcel	Marie-Françoise BONNANS	
Saint-Marcel	Jean-Loup HERMIL	
Saint-Marcel	Rémi FERREIRA	
Saint-Vincent-Des-Bois	Thierry HUIBAN	Bruno BOUAKLINE
Suzay	Agnès MARRE	Arnaud LANGLOIS
Tilly	Sébastien BOITTE	Heindrick D'ARGENT
Vatteville	Laurent LEGAY	Maria GRIMOIN
Vaux-sur-Eure	Elodie NICOLAS	Pascal POISSON
Vernon	François OUZILLEAU	
Vernon	Sébastien LECORNU	
Vernon	Dominique MORIN	
Vernon	Jérôme GRENIER	
Vernon	Léocadie ZOCLI ZINSOU	
Vernon	Tristan SAVINO	
Vernon	Marie-Christine GINESTIÈRE	
Vernon	Dimitri CHIMOT-KANE	
Vernon	Patricia DAUMARIE	
Vernon	Aurélien CHARRIER	
Vernon	Camille VANDERLYNDEN	
Vernon	Lorine BALIKCI	

Vernon	Yves ETIENNE	
Vernon	Eddy BOITHEAUVILLE	
Vernon	Isabelle GUESDON	
Vernon	Catherine DELALANDE	
Vernon	Sandra AZEVEDO	
Vernon	Baptiste LECOINTRE	
Vernon	Gael MUSQUET	
Vernon	Anne-Marie DEZITTER	
Vernon	Josselin LAUNAY	
Vernon	Amandine LIARD	
Vernon	Charles ETILE	
Vexin-sur-Epte	Michel JOUYET	
Vexin-sur-Epte	Emmanuel BOURDON	
Vexin-sur-Epte	Angéline BYLYKBASHI	
Vexin-sur-Epte	Fabrice CAUDY	
Vexin-sur-Epte	Véronique MONFILLIATRE	
Vézillon	Elisabeth LEROY	Fabienne FERUS
Villegats	Lysianne ELIE-PARQUET	Christian ROUSSEAU
Villez-sous-Bailleul	Marie-Odile ANDRIEU	Olivier SERGENT
Villiers-en-Désœuvre	Agnès LENEVEU	Oriane CEBILE

- **De préciser que les réunions du Conseil communautaire se tiendront au Centre Culturel Guy Gambu à Saint-Marcel.**

Michel LAGRANGE invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve l'installation du Conseil communautaire et que les réunions se tiendront au Centre Culturel Guy Gambu à Saint-Marcel.

~~~~~

## **DELIBERATION N°CC/26-2 Élection : Président**

**Rapporteur :** Michel LAGRANGE

Le Président est élu lors de la première réunion du Conseil communautaire suivant le renouvellement général des Conseils municipaux.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection du Président est rendue publique, par voie d'affichage, dans les vingt-quatre heures, dans les locaux administratifs de l'agglomération à Douains.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De procéder à l'élection du Président de Seine Normandie Agglomération.**

Michel LAGRANGE désigne Camille VANDERLYNDEN, Dimitri CHIMOT-KANE et Clément BELLIERE assesseurs.

Michel LAGRANGE demande qui se porte candidat à la fonction de Président.

Frédéric DUCHÉ se porte candidat et prend la parole :

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



*« Chers collègues maires, chers amis, Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Chers collègues,  
Chers habitants de notre territoire,*

*C'est avec une profonde émotion et une grande humilité que je reçois aujourd'hui votre confiance pour un nouveau mandat à la présidence de Seine Normandie Agglomération.*

*Je tiens à vous remercier chaleureusement pour ce soutien. Comme je vous l'ai déjà annoncé, ce sera mon dernier mandat, une décision mûrement réfléchie, qui me permet de m'engager pleinement, sans arrière-pensée, pour l'avenir de notre territoire.*

*Je suis convaincu que notre force réside dans notre diversité, rurale et urbaine, culturelle et économique, humaine et numérique.*

*Cette diversité, nous devons continuer à la respecter et à la cultiver, car elle fait la richesse de notre territoire et notre indispensable équilibre territorial.*

*Aujourd'hui, je souhaite vous présenter la traduction concrète de ce principe à travers les grandes politiques publiques de notre nouveau mandat, qui viendront approfondir et compléter nos premières fondations.*

*Notre première priorité sera la cohésion sociale, culturelle et intergénérationnelle. L'agglomération doit être un bouclier à tous les âges de la vie. Pour nos familles, nous continuerons de faire vivre nos 5 structures petite enfance et nos 15 centres de loisirs (ALSH), qui accueillent déjà des milliers d'enfants.*

*Mais nous devons aussi regarder la réalité en face : pour anticiper le choc démographique lié à la baisse des naissances, nous devons adapter nos politiques pour accompagner dignement le vieillissement de notre population.*

*Cette cohésion passera également par le rayonnement culturel nous allons consolider notre formidable réseau de 9 médiathèques, 3 antennes du conservatoire et 2 théâtres, pour que la culture irrigue chaque commune.*

*Notre second grand engagement sera celui d'une écologie des solutions et de la souveraineté territoriale. Au-delà de la gestion de l'eau ou des risques climatiques, nous allons passer au déploiement pleinement opérationnel de notre plan climat (PCAET), en accélérant sur les centrales photovoltaïques et les méthaniseurs.*

*Cette transition s'incarnera aussi dans nos assiettes et nos champs nous lancerons la phase 2 de notre Plan Alimentaire Territorial, avec des espaces tests pour soutenir l'installation de nos agriculteurs.*

*Pour un environnement préservé, nous engagerons la modernisation de nos déchetteries, la collecte des biodéchets et l'harmonisation indispensable entre les syndicats Setom et Sygom.*

*En parallèle, la relance de la modernisation de nos piscines et la finalisation de notre schéma cyclable amélioreront concrètement le cadre de vie.*

*Enfin, nous allons bâtir une attractivité économique et touristique durable. Nous continuerons de créer de l'emploi, mais notre tourisme devra entamer sa transition vers un modèle plus vert. Nous valoriserons de façon respectueuse nos pépites locales que sont Giverny, Château-Gaillard et Les Tourelles et nos vallées Epte, Eure et Seine.*

*Ce rayonnement touristique aura pour but direct de favoriser notre commerce local. Car face à la concurrence d'internet, nous mènerons une stratégie de rebond offensive pour défendre le commerce de proximité dans nos cœurs de villes et de villages.*

*Pour porter ces politiques ambitieuses, vous connaissez ma méthode. Nous allons lancer immédiatement notre nouveau projet de territoire pour définir collectivement nos priorités.*

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



*Et pour sanctuariser nos moyens d'action malgré la baisse progressive des ressources nationales, nous mettrons en œuvre notre pacte fiscal et financier, garant de notre fiscalité équilibrée et juste. Je le précise ici, notre assemblée a toujours su se tenir à l'écart des polémiques nationales pour se concentrer sur le territoire et ce qui intéresse vraiment nos habitants.*

*"Que font nos élus pour nous accompagner et améliorer notre quotidien ?"*

*C'est la question que je me pose chaque jour et qui guide mon action. Je souhaite qu'elle soit partagée par nous tous*

*Le cap est clair, la méthode est fixée. Dès demain, nous nous mettons au travail, ensemble, pour tous nos habitants.*

*Je vous remercie. »*

*Michel LAGRANGE invite les membres du conseil communautaire à passer au vote à bulletin secret.*

|                                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>ème</sup> tour | 3 <sup>ème</sup> tour |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne     | 102                  |                       |                       |
| A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul | 13                   |                       |                       |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés  | 89                   |                       |                       |
| Majorité absolue                            | 45                   |                       |                       |

Résultat :

**Frédéric DUCHÉ : 89 voix**

**M. Frédéric DUCHÉ est élu Président de Seine Normandie Agglomération.**

~~~~~

Frédéric DUCHÉ, Président, prend la présidence de la séance.

Départ de Charlene GUILLOT-MARCHETTI.

~~~~~

#### **DELIBERATION N°CC/26-3 Détermination du nombre de Vice-Présidents**

**Rapporteur : Frédéric DUCHÉ**

Le Bureau des établissements publics de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de son effectif total ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du Conseil communautaire de SNA, fixé à 102 membres, il peut être désigné jusqu'à 15 vice-présidents.

***Il est proposé au Conseil communautaire :***

- ***De fixer à 14 le nombre de vice-présidents de Seine Normandie Agglomération.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :  
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve à 14 le nombre de vice-présidents de Seine Normandie Agglomération.***

~~~~~

DELIBERATION N°CC/26-4 à N°CC/26-17 Election : Vice-présidents

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

Les vice-présidents sont élus lors de la première réunion du Conseil communautaire, après la définition de leur nombre.

Les vice-présidents sont élus un par un, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des vice-présidents est rendue publique, par voie d'affichage, dans les vingt-quatre heures, dans les locaux administratifs de l'agglomération à Douains.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De procéder à l'élection des vice-présidents de Seine Normandie Agglomération.**

Election : 1er Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	22		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	80		
Majorité absolue	41		

Résultat :

François OUZILLEAU : 80 voix

M. François OUZILLEAU est élu 1er Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 2ème Vice-Présidente

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	11		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	91		
Majorité absolue	46		

Résultat :

Aline BERTOU : 91 voix

Mme. Aline BERTOU est élue 2ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

~~~~

Arrivée de Charles ETILE.

~~~~

Election : 3ème Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	13		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	89		
Majorité absolue	45		

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Résultat :
Sébastien LECORNU : 89 voix

M. Sébastien LECORNU est élu 3ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 4ème Vice-Présidente

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	10		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	92		
Majorité absolue	47		

Résultat :
Pieterella COLOMBE : 92 voix

Mme. Pieterella COLOMBE est élue 4ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 5ème Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	8		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	94		
Majorité absolue	48		

Résultat :
Pascal LEHONGRE : 94 voix

M. Pascal LEHONGRE est élu 5ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Arrivée de Josselin LAUNAY.

Election : 6ème Vice-Présidente

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	19		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	83		
Majorité absolue	42		

Résultat :
Karine CHERENCEY : 83 voix

Mme. Karine CHERENCEY est élue 6ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 7ème Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	10		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	92		
Majorité absolue	47		

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Résultat :

Christian LEPROVOST : 92 voix

M. Christian LEPROVOST est élu 7ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 8ème Vice-Présidente

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	16		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	86		
Majorité absolue	44		

Résultat :

Véronique MONFILLIATRE : 86 voix

Mme. Véronique MONFILLIATRE est élue 8ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 9ème Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	14		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	88		
Majorité absolue	45		

Résultat :

Baptiste LECOINTRE : 88 voix

M. Baptiste LECOINTRE est élu 9ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 10ème Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	27		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	75		
Majorité absolue	38		

Résultat :

Thibaut BEAUTÉ : 75 voix

M. Thibaut BEAUTÉ est élu 10ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 11ème Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	18		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	84		
Majorité absolue	43		

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Résultat :

Pascal JOLLY : 84 voix

M. Pascal JOLLY est élu 11ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 12ème Vice-Présidente

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	18		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	82		
Majorité absolue	42		

Résultat :

Lorine BALIKCI : 82 voix

Mme. Lorine BALIKCI est élue 12ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 13ème Vice-Président

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	14		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	88		
Majorité absolue	45		

Résultat :

Tristan SAVINO : 88 voix

M. Tristan SAVINO est élu 13ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 14ème Vice-Président

Guillaume GRIMM et Héléna MARTINEZ se portent candidats.

Héléna MARTINEZ se présente en tant que maire de Sainte-Geneviève-lès-Gasny, 660 habitants, élue pour un second mandat, un mandat de terrain en contact direct des réalités que vivent nos communes rurales au quotidien.

Elle indique avoir adressé sa candidature le 26 mars et qu'elle n'a eu aucune réponse. Lors du Parlement du 02 avril, les maires ont découvert une liste complète et que tout était déjà décidé sans échange, sans concertation et sans aucun retour aux candidats s'étant exprimés.

Elle ajoute que ce fonctionnement pose un vrai problème, et que les élus ne sont pas ici pour entériner des choix déjà faits et que les élus sont ici pour délibérer, débattre et choisir collectivement sinon à quoi servent les conseillers.

Elle dit que les petites communes ne doivent pas être des figurantes de cette intercommunalité et qu'elles en sont le socle. Aujourd'hui elle constate que les élus de ces petites communes ne se retrouvent plus dans ce fonctionnement fermé, concentré et concerté entre quelques mains.

Elle indique qu'elle maintient sa candidature au poste de vice-présidente en charge du soutien aux communes, car le soutien aux communes ce n'est pas un slogan mais une nécessité.

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Sur le terrain, les élus sont confrontés à des normes toujours plus lourdes, des dossiers toujours plus complexes, des moyens toujours plus contraints et trop souvent les communes sont seules.

Elle propose de remettre les communes au cœur du fonctionnement de Seine Normandie Agglomération et un accompagnement réel et pas théorique, une ingénierie accessible, des décisions expliquées partagées et surtout du respect.

Elle complète qu'elle n'est pas ici pour créer une opposition stérile, et qu'elle est ici pour établir un équilibre, car une intercommunalité forte, ce n'est pas une intercommunalité verrouillée, car une intercommunalité ouverte, équitable et vivante est ce qu'il faut.

Enfin, elle conclut que les élus ont le choix de continuer comme avant ou d'envoyer un signal clair d'ouverture et de renouvellement.

Elle remercie l'assemblée.

Frédéric DUCHÉ remercie Hélène MARTINEZ pour son discours.

Il indique avoir entendu qu'elle n'a pas eu de réponse et de retour concernant sa candidature.

Il souhaite rappeler à l'assemblée que Madame MARTINEZ était membre du bureau communautaire lors du précédent mandat et qu'elle a été absente en moyenne à 90 %.

Il répond qu'il a laissé l'ouverture depuis le début de cette mandature à la ruralité et que preuve en est des élus communautaires vont être élus issus de la ruralité.

Il ajoute qu'il n'a jamais interdit aux maires titulaires et suppléants de venir siéger en même temps au bureau communautaire.

Guillaume GRIMM salue l'ensemble de l'assemblée et indique qu'il a eu l'occasion de rencontrer quelques nouveaux conseillers.

Il dit qu'après un mandat en tant que vice-président chargé du grand cycle de l'eau que les élus ont pu apprécier sa disponibilité et son implication dans les dossiers structurants sur l'agglomération.

Il se présente aujourd'hui au poste de vice-président en charge du soutien aux communes. Il dit que le sujet de la ruralité a été abordé et il rappelle que lui-même est issu d'une commune rurale, Chaignes, 260 habitants.

Il ajoute que ce poste représente la relation entre l'agglomération et l'ensemble des communes, qui sont souvent rurales et parfois avec de nouvelles équipes à leur tête.

Il indique que s'il est élu en tant que vice-président, il saura se rendre disponible, pour répondre aux interrogations, aux demandes, appuyer la recherche de subventions, de rencontrer les élus et de pouvoir échanger avec les services de Seine Normandie Agglomération.

Aussi, si les conseillers lui accordent leur confiance, comme le fait aujourd'hui le Président, il saura se rendre disponible pour les épauler.

Il souhaite que chaque commune puisse se reconnaître dans cette agglomération dynamique en tous points et surtout les communes rurales. Les communes rurales représentent 40 % des habitants et il tient à les représenter.

Il remercie l'assemblée.

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	102		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	5		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	97		
Majorité absolue	49		

Résultats :

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Guillaume GRIMM : 68 voix
Hélène MARTINEZ : 29 voix

M. Guillaume GRIMM est élu 14ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

~~~~~

#### **DELIBERATION N°CC/26-18 Bureau communautaire : composition**

**Rapporteur :** Frédéric DUCHÉ

Le Bureau communautaire de SNA est composé du Président, des vice-présidents, et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

La composition exacte du Bureau fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

*Il est proposé au Conseil communautaire :*

- *De fixer comme suit la composition du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération :*
  - *Le Président ;*
  - *Les vice-présidents ;*
  - *6 conseillers communautaires, dits conseillers communautaires délégués.*

*Il est proposé que les personnes suivantes assistent aux séances du Bureau communautaire, avec voix consultative :*

- *Les Maires des communes comportant plus de 3 500 habitants ne disposant pas par ailleurs d'une voix délibérative au Bureau communautaire ;*
- *Quatre Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon ;*
- *Quatre suppléants des Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon.*

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la composition du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération comme suit :*

- *Le Président ;*
- *Les Vice-Présidents ;*
- *6 conseillers communautaires, dits conseillers communautaires délégués ;*
- *Les Maires des communes comportant plus de 3 500 habitants ne disposant pas par ailleurs d'une voix délibérative au Bureau communautaire ;*
- *Quatre Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon ;*
- *Quatre suppléants des Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon.*

~~~~~

Départ de Sébastien LECORNU.

~~~~~

#### **DELIBERATION N°CC/26-19 à N°CC/26-24 Élection : conseillers communautaires délégués**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



**Rapporteur** : Frédéric DUCHÉ

Aux termes de la délibération précédente, il a été proposé que le Bureau communautaire soit composé, en sus du Président et des vice-présidents, de 6 conseillers communautaires, dits conseillers communautaires délégués.

Il y a lieu de procéder à l'élection de ces conseillers. Ceux-ci sont élus un par un, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De procéder à l'élection de 6 conseillers communautaires membres du Bureau de Seine Normandie Agglomération.**

**Élection : 1er conseiller communautaire délégué**

|                                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>ème</sup> tour | 3 <sup>ème</sup> tour |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne     | 102                  |                       |                       |
| A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul | 16                   |                       |                       |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés  | 86                   |                       |                       |
| Majorité absolue                            | 44                   |                       |                       |

**Résultat :**

**Emmanuel BOURDON : 86 voix**

***M. Emmanuel BOURDON est élu 1<sup>er</sup> conseiller communautaire membre du bureau, dit « conseiller délégué ».***

**Élection : 2ème conseillère communautaire déléguée**

|                                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>ème</sup> tour | 3 <sup>ème</sup> tour |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne     | 102                  |                       |                       |
| A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul | 12                   |                       |                       |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés  | 90                   |                       |                       |
| Majorité absolue                            | 46                   |                       |                       |

**Résultat :**

**Sandra AZEVEDO : 90 voix**

***Mme. Sandra AZEVEDO est élu 2ème conseillère communautaire membre du bureau, dit « conseillère déléguée ».***

**Élection : 3ème conseiller communautaire délégué**

|                                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>ème</sup> tour | 3 <sup>ème</sup> tour |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne     | 102                  |                       |                       |
| A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul | 13                   |                       |                       |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés  | 89                   |                       |                       |
| Majorité absolue                            | 45                   |                       |                       |

**Résultat :**

**Pascal MAINGUY : 89 voix**

***M. Pascal MAINGUY est élu 3ème conseiller communautaire membre du bureau, dit « conseiller délégué ».***

**Élection : 4ème conseiller communautaire délégué**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



|                                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>ème</sup> tour | 3 <sup>ème</sup> tour |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne     | 102                  |                       |                       |
| A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul | 11                   |                       |                       |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés  | 91                   |                       |                       |
| Majorité absolue                            | 46                   |                       |                       |

Résultat :

**Hugues PERROT : 91 voix**

*M. Hugues PERROT est élu 4<sup>ème</sup> conseiller communautaire membre du bureau, dit « conseiller délégué ».*

#### **Élection : 5<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué**

|                                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>ème</sup> tour | 3 <sup>ème</sup> tour |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne     | 101                  |                       |                       |
| A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul | 12                   |                       |                       |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés  | 89                   |                       |                       |
| Majorité absolue                            | 45                   |                       |                       |

Résultat :

**Christophe BASTIANELLI : 89 voix**

*M. Christophe BASTIANELLI est élu 5<sup>ème</sup> conseiller communautaire membre du bureau, dit « conseiller délégué ».*

#### **Élection : 6<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué**

|                                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>ème</sup> tour | 3 <sup>ème</sup> tour |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne     | 102                  |                       |                       |
| A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul | 24                   |                       |                       |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés  | 78                   |                       |                       |
| Majorité absolue                            | 40                   |                       |                       |

Résultat :

**Didier COURTAT : 78 voix**

*M. Didier COURTAT est élu 6<sup>ème</sup> conseiller communautaire membre du bureau, dit « conseiller délégué ».*

~~~~~

DELIBERATION N°CC/26-25 Charte de l' élu local et engagement pour un conseil communautaire éco-responsable

Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

Lors de la première réunion du Conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l' élu local.

Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de cette charte et du chapitre nommé « Conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la Communauté d'agglomération » de la partie législative du code général des collectivités territoriales.

La charte présentée en annexe a été enrichie de dispositions visant à engager le Conseil communautaire dans une démarche éco-responsable.

Sont ainsi annexées au présent rapport :

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



- Une copie de la charte de l' élu local ;
- Une copie de l'engagement pour un Conseil communautaire éco-responsable ;
- Une copie du chapitre nommé « Conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la Communauté d'agglomération » de la partie législative du CGCT.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De prendre acte de la lecture de la charte de l' élu local par le Président ;**
- **D'adopter l'engagement pour un Conseil communautaire éco-responsable, tel qu'annexé ;**
- **De prendre acte de la remise aux conseillers communautaires d'une copie de la charte de l' élu local, ainsi que du chapitre nommé « Conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la Communauté d'agglomération » de la partie législative du CGCT.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la charte de l' élu local, approuve l'engagement pour un Conseil communautaire éco-responsable et prend acte de la remise aux conseillers communautaires d'une copie de celle-ci, ainsi que du chapitre nommé « Conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de communauté d'agglomération » de la partie législative du CGCT.

~*~*~

DELIBERATION N°CC/26-26 Indemnités de fonctions des élus

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Lorsque le conseil communautaire est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son renouvellement.

En pratique, les indemnités de fonctions sont exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027). Le cumul des indemnités allouées ne doit pas dépasser l'enveloppe globale, c'est-à-dire la somme des indemnités susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents théoriques.

L'indemnité allouée au Président est légalement fixée à 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027). L'indemnité allouée aux Vice-présidents est librement fixée par le Conseil communautaire, dans la limite de 44% de l'indice susvisé. L'indemnité allouée aux conseillers communautaires délégués est librement fixée par le Conseil communautaire, sous réserve de ne pas dépasser l'enveloppe globale.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De fixer ainsi qu'il suit le taux des indemnités de fonctions de base pour la présente mandature :**

Fonction	Taux de l'indemnité de fonction, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)	Rappel du taux d'indemnité légale maximum que pourrait fixer le Conseil communautaire
Président	110	110
Vice-Président	42	44
Conseiller communautaire délégué	11	

- **De préciser que le montant de ces indemnités se trouve dans la limite de l'enveloppe indemnitaire maximale globale ;**

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



- De préciser que ces indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;
- De préciser que l'indemnité de fonction du Président est appliquée à compter de la date de son élection ;
- De préciser que les indemnités de fonctions des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués sont appliquées à compter de la date de signature de l'arrêté de délégation de fonctions de chacun.

ANNEXE

Art L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales

Fonction	Indemnité totale, en pourcentage de l'indice 1027	Indemnité brute mensuelle
Président	110	4 521,57 €
1 ^{er} vice-président	42	1 726,42 €
2 ^e vice-président	42	1 726,42 €
3 ^e vice-président	42	1 726,42 €
4 ^e vice-président	42	1 726,42 €
5 ^e vice-président	42	1 726,42 €
6 ^e vice-président	42	1 726,42 €
7 ^e vice-président	42	1 726,42 €
8 ^e vice-président	42	1 726,42 €
9 ^e vice-président	42	1 726,42 €
10 ^e vice-président	42	1 726,42 €
11 ^e vice-président	42	1 726,42 €
12 ^e vice-président	42	1 726,42 €
13 ^e vice-président	42	1 726,42 €
14 ^e vice-président	42	1 726,42 €
1 ^{er} conseiller communautaire délégué	11	452,16 €
2 ^{ème} conseiller communautaire délégué	11	452,16 €
3 ^{ème} conseiller communautaire délégué	11	452,16 €
4 ^{ème} conseiller communautaire délégué	11	452,16 €
5 ^{ème} conseiller communautaire délégué	11	452,16 €
6 ^{ème} conseiller communautaire délégué	11	452,16 €

Frédéric DUCHÉ précise que Sébastien LECORNU ne bénéficiera pas de son indemnité de fonctions tant qu'il sera membre du Gouvernement.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les indemnités de fonctions de base ci-dessus, que le montant de ces indemnités se trouve dans la limite de l'enveloppe indemnitaire maximale, que ces indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement, que l'indemnité de fonction du Président est appliquée à compter de la date de son élection et que les indemnités de fonctions des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués sont appliquées à compter de la date de signature de l'arrêté de délégation de fonctions de chacun.

~~~~~

#### DELIBERATION N°CC/26-27 Président : délégation de compétences

#### Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**Rapporteur** : Frédéric DUCHÉ

Le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de déléguer au Président certaines attributions de l'assemblée, dans le but de faciliter l'administration intercommunale. Cet acte prend la forme d'une délégation de compétences.

Cette disposition permet à l'agglomération d'être plus réactive, plus agile dans la prise des décisions et leur mise en œuvre.

Le Président peut prendre tous actes compris dans le champ de la délégation ; il rend compte de ses travaux à chaque séance du Conseil communautaire. Ces actes prennent la forme de décisions, lesquelles suivent le même régime juridique que les délibérations.

***Il est proposé au Conseil communautaire de déléguer au Président les compétences suivantes :***

**Administration générale :**

- *Prendre toute décision relative à l'attribution, à l'individualisation et au versement de subventions, dans la limite de 15 000 € par subvention.*
- *Prendre toute décision relative à la demande de subventions auprès des partenaires publics et privés, à l'exception de celles pour lesquelles l'organisme financeur exige une délibération.*
- *Intenter au nom de la Communauté des actions en justice, se constituer partie civile ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, devant tous les tribunaux de première instance, juridictions d'appel et de cassation en matière administrative, civile et pénale, ainsi que devant les juridictions spécialisées.*
- *Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.*
- *Régler les conséquences dommageables des sinistres dans lesquels sont impliqués des véhicules, bâtiments, équipements ou agents intercommunaux dans la limite du montant de 30 000 €.*
- *Prendre toute décision concernant l'approbation et la signature des protocoles d'accord dont les incidences financières sont inférieures ou égales à 100 000 € HT.*
- *Prendre toute décision visant à accepter les indemnités de sinistre à percevoir de la part des assureurs ou des tiers responsables.*
- *Prendre toute décision concernant d'une part, la préparation des conventions quel que soit leur montant, et d'autre part, l'approbation, la signature et l'exécution des conventions dont les incidences financières sont inférieures ou égales à 90 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.*
- *Adhérer aux associations et aux structures hors établissement public dont l'objet est lié aux compétences exercées par Seine Normandie Agglomération.*

**Finances :**

- *En matière de gestion de trésorerie, prendre toute décision de contracter une ouverture de ligne de trésorerie pour l'ensemble des budgets de SNA sans limite de montant.*
- *Prendre toute décision relative aux opérations de gestion de la ligne de trésorerie, telles que la décision de mobiliser effectivement la ligne de trésorerie dans la limite des crédits ouverts au budget, celle de rembourser les fonds tirés, et d'effectuer des*

*tirages infra annuels, tant pour le budget principal que pour le budget annexe de l'eau.*

- *Prendre toute décision relative au recours à l'emprunt et/ou au réaménagement de la dette et notamment la renégociation, le remboursement anticipé avec ou sans souscription d'un nouvel emprunt, le remboursement par novation, le passage d'un taux fixe à un taux variable ou inversement, la modification une ou plusieurs fois de l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, de la périodicité de remboursement, de la durée du prêt, dans la limite des crédits ouverts au budget.*
- *Créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et/ou de recettes.*
- *Prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, et prendre à cet effet les actes nécessaires.*
- *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges dans la limite de 90 000 €, et le cas échéant accepter à titre conservatoire, les dons et legs assortis de conditions et / ou de charges dans l'attente d'une validation en conseil communautaire et former pour ces derniers toute demande en délivrance afin d'éviter la caducité du don ou du legs.*

#### **Marchés publics :**

- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont la valeur hors taxe est inférieure au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services [216 000 € HT au 1er janvier 2026], ainsi que toute décision concernant leurs avenants.*
- *Prendre toute décision concernant la signature des avenants à tous marchés et accords-cadres ayant une incidence financière nulle, inférieure ou égale à 5% de leur montant initial ;*
- *Prendre toute décision visant à déclarer sans suite toute procédure, quelle que soit sa nature ou quel que soit son montant ;*
- *Toute décision relative à la signature de contrats in house, d'un montant inférieur à 90 000 € HT.*

#### **Foncier, domanialité et urbanisme :**

- *Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux, notamment prendre toute décision de classement et déclasser le domaine public et signer les procès-verbaux de mise à disposition et de fin de mise à disposition à Seine Normandie Agglomération des biens communaux nécessaires à l'exercice des compétences transférées, ainsi que leurs modifications éventuelles.*
- *Toute décision relative aux formalités de publicité foncière attestant de la substitution de Seine Normandie Agglomération dans les droits et obligations des trois anciens EPCI composant son territoire.*
- *Prendre toute décision relative à la conclusion des baux de location, des baux commerciaux, et des conventions de mise à disposition des biens immobiliers à titre gracieux ou non pour une durée maximum de 12 (douze) ans.*
- *Prendre toute décision relative à l'acquisition et à l'aliénation de biens mobiliers, y compris prendre toute décision relative au recours à des ventes aux enchères, et de biens immobiliers, dans la limite de 100 000 € par opération.*

- *Déposer pour le compte de la communauté d'agglomération toute déclaration et d'autorisation relative aux constructions, aménagements, démolitions prévues aux code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation, code de l'environnement et code forestier.*

#### **Culture :**

- *Prendre toute décision pour effectuer toute démarche concernant les licences d'entrepreneur de spectacles pour l'activité des établissements culturels du territoire.*

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :  
Abstentions : 2 (Amandine LIARD et Charles ETILE) ; Contre : 0 ; Pour : 100 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve la délégation de compétences au Président.***

~\*~\*~

#### **DELIBERATION N°CC/26-28 Commission d'appel d'offres (CAO) : conditions de dépôt des listes**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est supérieure aux seuils européens sont attribués par une commission d'appel d'offres.

La commission est composée, outre le Président (autorité habilitée à signer la convention ou son représentant), membre de droit, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Les membres de la commission sont élus, au sein du conseil communautaire, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôts des listes.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres a donc lieu en deux temps : le premier consacré à la fixation des conditions de dépôt des listes, le second à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

***Il est proposé au Conseil communautaire :***

- ***De fixer comme suit les conditions du dépôt des listes préalablement à la constitution de la commission d'appel d'offres par élection de ses membres :***  
***Les listes seront déposées auprès du service Juridique et assemblées, par tout moyen et en particulier par courriel à l'adresse assemblees@sna27.fr, au plus tard le 20 avril 2026 à 17h.***  
***Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles devront indiquer les prénoms et noms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants. Il sera procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :  
Abstention : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les conditions de dépôt des listes dans le cadre de la constitution de la commission d'appel d'offres par élection des membres.***

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 37120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



~~~~~

DELIBERATION N°CC/26-29 Commission de délégation de service public (CDSP) : conditions de dépôt des listes

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Dans le cadre d'une délégation de service public, une commission est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre des procédures de concession de service public.

La commission est composée, outre le Président (autorité habilitée à signer la convention ou son représentant), membre de droit, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Les membres de la commission sont élus, au sein du conseil communautaire, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôts des listes.

L'élection des membres de la commission de délégation de service public a donc lieu en deux temps : le premier consacré à la fixation des conditions de dépôt des listes, le second à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De fixer comme suit les conditions du dépôt des listes préalablement à la constitution de la commission de délégation de service public par election de ses membres :***
Les listes seront déposées auprès du service Juridique et assemblées, par tout moyen et en particulier par courriel à l'adresse assemblees@sna27.fr, au plus tard le 20 avril 2026 à 17h.
Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles devront indiquer les prénoms et noms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants. Il sera procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstention : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les conditions de dépôt des listes dans le cadre de la constitution de la commission de délégation de service public par election de ses membres.

~~~~~

## **DELIBERATION N°CC/26-30 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : composition du conseil d'administration**

**Rapporteur** : Frédéric DUCHÉ

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Seine Normandie Agglomération est administré par un Conseil d'administration présidé par le Président de SNA. Cet établissement public a vocation à conduire la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, notamment la politique en matière de santé et du maintien à domicile.

Outre son président, le Conseil d'administration comprend en nombre égal :

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



- Des membres élus par le Conseil communautaire en son sein, au scrutin majoritaire ;
- Des membres nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire.

Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par délibération. Par ailleurs, le Conseil communautaire détermine par délibération si l'élection de ses représentants au sein du CIAS s'effectue par scrutin uninominal ou de liste.

***Il est proposé au Conseil communautaire :***

- ***De fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Seine Normandie Agglomération, en sus du Président, réparti comme suit : 8 membres élus par le Conseil communautaire en son sein, au scrutin majoritaire et 8 membres nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire ;***
- ***De prévoir le scrutin de liste pour l'élection des représentants du Conseil communautaire au sein du Conseil d'administration du CIAS ;***
- ***De fixer comme suit les conditions du dépôt des listes : Les listes seront déposées auprès du service Juridique et assemblées, par tout moyen et en particulier par courriel à l'adresse [assemblees@sna27.fr](mailto:assemblees@sna27.fr), au plus tard le 20 avril 2026 à 17h. Les listes devront indiquer les prénoms et noms des candidats.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstention : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve à 16 le nombre de membres au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), le scrutin de liste pour l'élection des représentants et les conditions du dépôt des listes.***

## Communication : décisions du Bureau communautaire et du Président

Martine SEGUELA demande des informations complémentaires sur les décisions suivantes du Président :

- N°P/25-176 Plan Alimentaire territorial : réalisation d'un diagnostic agricole et de résilience alimentaire du territoire de SNA ;
- N°P/25-184 Attribution d'une subvention annuelle à la Manufacture des Capucins dans le cadre de la convention partenariale entre SNA et la Manufacture ;
- N°P/25-187 Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre de Seine Normandie Agglomération : autorisation de signature.

Frédéric DUCHÉ apporte les éléments suivants :

Concernant la décision n°P/25-176, il indique qu'il s'agit de l'attribution d'une étude « Nos cantines durables – Accompagnement pour une évolution des pratiques en restauration collective scolaire » au bureau d'étude Bio en Normandie pour un montant maximum de 30 000 € TTC.

Sur la décision N°P/25-184, cela correspond à l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à la Manufacture des Capucins pour ses actions d'animation en faveur de la transition écologique.

Enfin sur la décision n°P/25-187, il dit que c'est une autorisation de l'élaboration d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de SNA par le bureau d'étude « EKODEV by UPSA » pour un montant de 19 440 € TTC.

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 18 décembre 2025

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 3 (Amandine LIARD, Charles ETILE et Jean-Loup HERMIL) ; Contre : 0 ; Pour : 99 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité des votants le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 18 décembre 2025.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire est levée à 23h10

Le Président,

Frédéric DUCHÉ

Le secrétaire de séance

Michel ALBARO